



Notre réf.: C/OCB-806(Sp1)

04.10.2021

Invitation à participer à la première session extraordinaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

7 et 8 décembre 2021

Prière de répondre le 5 novembre 2021 au plus tard.

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la première session extraordinaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé «le Traité international»). La session se tiendra les 7 et 8 décembre 2021. Elle débutera le mardi 7 décembre 2021 à 12 heures (heure d'été d'Europe centrale, UTC+1).

La session extraordinaire de l'Organe directeur est convoquée conformément aux dispositions de l'article 19 du Traité et elle est ouverte à toutes les parties contractantes au Traité international ainsi qu'à des observateurs. Elle se tiendra en ligne, conformément aux indications fournies par le Bureau de la neuvième session de l'Organe directeur.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Les autres documents de travail seront mis en ligne sur le site web du Traité international, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1397828/>

Le Directeur général souhaiterait connaître, dès que possible, les nom, titre officiel, adresse et *adresse électronique* des représentants désignés pour participer à la session. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de celui-ci. Pour s'inscrire en ligne, les participants doivent indiquer une adresse électronique sur le formulaire d'accréditation. Le lien d'accès à la réunion en ligne sera communiqué dès réception des informations susmentionnées; les représentants devront indiquer la même adresse électronique sur le formulaire d'inscription de la plateforme Zoom pour entrer dans la réunion.

Les observateurs, y compris ceux d'organisations internationales, désignés pour assister à la réunion sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse: PGRFA-Treaty@fao.org

./.

Chaque Partie contractante est priée de faire parvenir au Secrétariat du Traité international les pouvoirs des délégué(s), suppléant(s), expert(s) et conseiller(s) qui participeront à la session, dans toute la mesure du possible et le 5 novembre 2021 au plus tard. Les pouvoirs des délégations nationales doivent préciser qui sont, parmi les membres de la délégation, le délégué, le suppléant et le ou les conseillers et doivent être transmis au Secrétariat du Traité international par courrier électronique, à l'adresse suivante:

M. Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

Courriel: PGRFA-Treaty@fao.org

Veillez noter que, pour être valides, les pouvoirs des Membres et Membres associés de l'Organisation doivent se présenter sous la forme suivante:

- i. document signé par l'une des personnes suivantes ou en son nom: le chef de l'État, le chef du gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre intéressé;
- ii. lettre signée par un ambassadeur, un chef de mission ou un chargé d'affaires, et comportant une phrase confirmant que celui-ci agit d'ordre de son gouvernement;
- iii. ordre de mission signé par le ministre intéressé et sur lequel la session est expressément mentionnée;
- iv. note verbale;
- v. copie scannée des pouvoir originaux.

... Un modèle de pouvoirs est joint à titre d'information.

Conformément à l'article 27, le Traité international est ouvert à l'adhésion de tous les Membres de la FAO et de tous les États qui, bien que n'étant pas Membres de la FAO, sont membres de l'Organisation des Nations Unies, ... de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un modèle d'instrument d'adhésion est joint à la présente.

Toute question ou demande de renseignements doit également être adressée au Secrétariat du Traité international, à l'adresse susmentionnée.